

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 09 SEPTEMBRE 2003, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES,

- LOUISE DION ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- JEAN-PIERRE DESPRÉS, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- PIERRE JEAN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE JEAN

***ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
  - 3.1 Session du 8 juillet 2003
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
  - 5.1 Gestion des matières résiduelles :
    - 5.1.1 Collecte sélective
      - 5.1.1.1 État de situation
      - 5.1.1.2 Rejets – Plan d'action
    - 5.1.2 Adoption du règlement no. 2003-21 relatif au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Montmagny
    - 5.1.3 Suivi – Autres dossiers
  - 5.2 Dossier SQ – Dernières infos

2003-09-01

- 5.3 Internet Haute Vitesse :
  - 5.3.1 Dernières informations relativement à la phase 1
  - 5.3.2 Plan de travail préparatoire à la phase 2
  - 5.3.3 Mandat à la SADC
- 5.4 Évaluation – Nouvelle responsabilité relativement à la Ville de Montmagny
  - 5.4.1 Résumé du processus d’offres d’emploi
- 5.5 CELCA – Résolution d’appui
- 5.6 Programme Réno-Village
  - 5.6.1 Budget
  - 5.6.2 Appui
- 5.7 Nomination sur comité de gestion des matières résiduelles
- 5.8 CLD – Nouvelle entente
- 5.9 Rapport d’activités 2002
- 5.10 Sécurité Incendie :
  - 5.10.1 Lettre du Ministre
  - 5.10.2 Schéma de couverture – Suivi
  - 5.10.3 Appui – Impact des diverses réformes
- 6. AMÉNAGEMENT :
  - 6.1 Transport collectif – Bilan été 2003
  - 6.2 PMVRMF Volet 2
  - 6.3 Harmonisation des coupes forestières
    - 6.3.1 Adoption du « Règlement no. 2003-22 de contrôle intérimaire relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées »
    - 6.3.2 Suivi du dossier
  - 6.4 Rencontre MAPAQ
  - 6.5 Gestion des cours d’eau :
    - 6.5.1 Rencontre des parties cours d’eau Berthier-sur-Mer
  - 6.6 CRCD – Acte du Forum des priorités locales et régionales 2003
  - 6.7 Politique nationale de la ruralité
    - 6.7.1 Proposition de présentation du formulaire
    - 6.7.2 Projet no. 2003-01 dans le cadre du Pacte rural « Vitalisation au centre de la municipalité de St-Fabien-de-Panet »
  - 6.8 Protection et mise en valeur des milieux humides
  - 6.9 Droits exclusifs autour de Grosse-Ile
  - 6.10 Demande MRC de Bellechasse – Parc linéaire Monk
  - 6.11 « À VOS TROUSSES » - 0,50\$ - 11 000\$
- 7. CORRESPONDANCES:
  - 7.1 Concassés du Cap
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes des mois de juillet et août 2003
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 2 septembre 2003
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
  - 9.1 Comité sécurité publique
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Congrès
    - 10.1.1 Participation d’un jeune
    - 10.1.2 Confirmations
    - 10.1.3 Photos des élus
  - 10.2 Dossiers – Suivis
    - 10.2.1 Côte-de-St-Paul
    - 10.2.2 Palais de Justice
    - 10.2.3 Boues de fosses septiques
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**

2003-09-02

#### **3.1 SESSION DU 8 JUILLET 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE le procès-verbal de la session du 8 juillet 2003 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

### **4. RENCONTRE**

Aucune rencontre.

### **5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :**

#### **5.1 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

##### **5.1.1 COLLECTE SÉLECTIVE**

###### **5.1.1.1 État de situation**

2003-09-03

- CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre l'organisme « L'Après... Récupération », organisme à but non-lucratif, et la MRC de Montmagny le 28 mai 2002 pour le traitement des matières résiduelles recyclables de type « collecte sélective », laquelle entente a été soumise au Ministre des Affaires municipales pour approbation;
- CONSIDÉRANT QUE cette entente, par le biais de la clause 7 « CLAUSE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL », permettait de compenser l'organisme sans but lucratif pour un montant représentant l'équivalent de l'économie de transport entre ce centre de tri et le centre de tri le plus près situé à Lévis, laquelle compensation avait été estimée à 35\$ la tonne métrique selon les informations obtenues d'entrepreneurs à ce moment;
- CONSIDÉRANT les difficultés financières de l'organisme et le processus de faillite entrepris via un syndic;
- CONSIDÉRANT la restructuration entreprise par l'organisme et l'augmentation de la demande de compensation de 35\$ à 60\$ la tonne métrique;
- CONSIDÉRANT la compétence de la MRC de Montmagny en matière de collecte sélective et considérant qu'en vertu des contrats de transport en vigueur, le coût moyen de transport serait de 85\$ la tonne métrique pour que la MRC de Montmagny achemine tous les camions de collecte sélective au centre de tri le plus près qui est situé à Lévis;
- CONSIDÉRANT l'essence de l'entente intervenue et le principe de compensation établie;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER  
APPUYÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY

###### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si ici au long il était reproduit;

QUE la MRC de Montmagny avise l'organisme « L'Après... Récupération » qu'elle accepte, à titre de cliente, de compenser le Centre de tri à 60\$ la tonne métrique pour la période du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 21 octobre 2003.

QUE L'Après... Récupération fasse parvenir à la MRC les rapports financiers mensuels.

ADOPTÉ.

#### **5.1.1.2 Rejets – Plan d'action**

**2003-09-04**

- CONSIDÉRANT la problématique soulevée relativement aux rejets constatés provenant de la collecte sélective;
- CONSIDÉRANT QUE ces rejets, en plus de rendre le tri plus ardu, occasionnent la contamination de la matière recyclable et églament des coûts supplémentaires pour les municipalités locales;
- CONSIDÉRANT QU'un plan d'action visant à diminuer les rejets a été préparé et déposé au conseil de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte le plan d'action soumis visant à diminuer les rejets par la mise en action d'une « police verte »;

QUE Mme Myriam Fortin, chargée de projet en environnement et responsable de la gestion des matières recyclables, soit la personne mandatée par la MRC pour appliquer ce plan d'action; et

QU'elle soit donc par conséquent autorisée à émettre des constats d'infraction à cet effet, s'il y a lieu, conformément au règlement no. 2002-13.

ADOPTÉ.

#### **5.1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2003-21 RELATIF AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE MONTMAGNY**

**2003-09-05**

- CONSIDÉRANT l'obligation pour les MRC du Québec, en vertu de l'article 53.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement, d'établir un plan de gestion des matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 10 juin 2003 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY

APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

## ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QU'il soit ordonné et décrété par règlement numéro 2003-21 de ce conseil ce qui suit :

### **ARTICLE 1 – TITRE**

Le présent règlement porte le titre de : « RÈGLEMENT N° 2003-21 RELATIF AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE MONTMAGNY ».

### **ARTICLE 2 - OBJET**

Le présent règlement a pour objet d'établir un plan de gestion des matières résiduelles établissant des objectifs de récupération, de valorisation, de réduction et d'élimination des matières résiduelles à court, moyen et long terme dans un document intitulé « PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ». Ce plan est annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 3 – AVIS DE CONFORMITÉ**

Conformément à la Loi, le présent règlement a reçu l'avis de conformité du ministre Thomas J. Muclair en date du 5 juillet 2003.

### **ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la loi.

---

Pierre Lachance, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. gén.

ADOPTÉ.

#### **5.1.3 SUIVI – AUTRES DOSSIERS**

PEINTURE : La chargée de projet en environnement travaille à coordonner la 2<sup>e</sup> collecte de peinture qui devrait avoir lieu dans la semaine du 13 octobre prochain.

COLLECTE DES SAPINS : Une 2<sup>e</sup> année de collecte est prévue pour janvier 2004 pour les municipalités désirant y participer.

PRIORITÉS POUR 2004 : en plus d'assurer un suivi des autres dossiers déjà en cours, les dossiers suivants seront travaillés en vue d'une planification pour le budget 2004 :

- Collecte des déchets dangereux
- Collecte des monstres
- Collaboration pour le dossier ressourcerie
- Compostage et/ou collecte des résidus verts.

#### **5.2 DOSSIER SQ – DERNIÈRES INFOS**

Les démarches relativement au dossier se poursuivent.

#### **5.3 INTERNET HAUTE VITESSE**

##### **5.3.1 DERNIÈRES INFORMATIONS RELATIVEMENT À LA PHASE 1**

On attend la réponse du CRTC suite à l'entente soumise pour approbation.

### **5.3.2 PLAN DE TRAVAIL PRÉPARATOIRE À LA PHASE 2**

La demande de subvention déposée par les 3 MRC a été acceptée par le programme fédéral « Service à large bande » pour la réalisation d'une étude des besoins du milieu (avec demande de soumission pour le déploiement dans le milieu). Cette étude doit être déposée au plus tard à la mi-novembre afin d'être admissible à une aide financière pouvant subventionner le déploiement dans le milieu jusqu'à 50% des coûts encourus (les coûts de la phase 1 pourraient même être considérés dans la contribution).

Actuellement, en collaboration avec la SADC de Bellechasse-Etchemins et en partenariat avec les MRC de Bellechasse et de L'Islet, un sondage téléphonique est en cours dans chacune des MRC depuis le 26 août dernier. De plus, les entreprises seront directement interpellées via le CLD et l'Office du Tourisme. Les organismes communautaires seront également contactés par la CDC. Parallèlement, la MRC, en collaboration avec les municipalités locales, a également demandé aux citoyens intéressés par Internet Haute Vitesse de se manifester.

### **5.3.3 MANDAT À LA SADC**

2003-09-06

- CONSIDÉRANT la demande de subvention déposée par la SADC Bellechasse-Etchemins pour les MRC de Bellechasse, L'Islet et Montmagny dans le cadre du programme « Service large bande »;
- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a accordé une subvention de 30 000\$ à la SADC pour la réalisation d'une étude d'activités;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE JEAN

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU :***

QUE la MRC de Montmagny mandate la SADC à titre de maître-d'œuvre pour représenter la collectivité de la MRC de Montmagny dans le cadre du programme fédéral « Service large bande » relativement à la préparation du plan d'activités pour le déploiement d'internet haute vitesse dans la collectivité.

ADOPTÉ.

## **5.4 ÉVALUATION – NOUVELLE RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À LA VILLE DE MONTMAGNY**

### **5.4.1 RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'OFFRES D'EMPLOI**

Un inspecteur a été engagé tel qu'autorisé par le conseil de la MRC. En ce qui concerne le poste d'évaluateur agréé, les entrevues n'ayant pu avoir lieu en juillet et août à cause des vacances des candidats et des membres du comité d'entrevue, on a convenu d'aller en appel d'offres pour la gérance et une fois les coûts connus, on pourra décider de tenir les entrevues ou non pour le poste d'évaluateur.

Les soumissions seront déposées pour la session d'octobre prochain.

2003-09-07

## 5.5 **CELCA – RÉOLUTION D’APPUI**

- CONSIDÉRANT la volonté des décideurs de la région Chaudière-Appalaches de se doter d’un organisme de développement économique régional commun en vue de développer une compétence et une expertise répondant aux besoins de notre région;
- CONSIDÉRANT QUE la création du Conseil Économique Lévis/Chaudière-Appalaches (CELCA) permettrait la mise en place d’une organisation de soutien aux industries, notamment en matières de productivité, d’innovation et du commerce international;
- CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle organisation permettrait la fusion de trois (3) organismes soit : Action PME, Chaudière-Appalaches Export et la Pépinière d’entreprises innovantes de Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT les discussions et échanges intervenus avec les membres du conseil d’administration de ce nouvel organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS

### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le conseil de la MRC reconnaît l’importance de regrouper les organismes Action PME, Chaudière-Appalaches Export et la Pépinière d’entreprises innovantes de Chaudière-Appalaches;

QUE la MRC appuie le **Conseil Économique Lévis Chaudière-Appalaches** dans ses démarches de création et de reconnaissance en tant qu’organisme régional de développement économique;

QUE la MRC signifie aux responsables du projet CELCA son accord de principe à la création de ce nouvel organisme mais attend le modèle de participation financière qui lui sera fourni par CELCA avant de se prononcer sur ce dernier sujet.

ADOPTÉ.

## 5.6 **PROGRAMME RÉNO-VILLAGE**

### **5.6.1 BUDGET**

Cette année une partie du financement a été confirmée au cours de la période estivale au montant de 74 800\$. La 2<sup>e</sup> tranche devrait être confirmée sous peu (Budget de \$170 000 en 2002.)

### **5.6.2 APPUI**

2003-09-08

- CONSIDÉRANT QUE le programme Réno-Village (ci-après « le Programme ») est essentiel dans les milieux dont les populations présentent un profil socio-économique défavorisé puisqu’il s’agit pour elles d’une des seules sources de financement pouvant servir à procéder à des réparations essentielles sur leur propriété;
- CONSIDÉRANT QUE la bonification de ce Programme, sinon son maintien intégral, est essentiel pour la population de la MRC de Montmagny mais aussi pour plusieurs MRC ayant un profil socio-économique défavorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE la MRC de Montmagny appuie la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande au Ministre des Affaires municipales, des Loisirs et des Sports du Québec, Monsieur Jean-Marc Fournier :

- De bonifier le budget provincial du Programme Réno-Village pour le prochain exercice financier de l'État;
- De maintenir intégralement pour l'exercice en cours les crédits budgétaires alloués à ce Programme et de redistribuer aux MRC plus défavorisées la différence entre les crédits budgétés et les crédits engagés.

ADOPTÉ.

**5.7 NOMINATION SUR COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**2003-09-09**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY  
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

QUE le conseil de la MRC de Montmagny nomme M. Rosario Bossé pour siéger sur le comité de gestion des matières résiduelles en remplacement de M. Norbert Morin suite à son départ à titre de membre du conseil de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

**5.8 CLD - NOUVELLE ENTENTE**

Suite à certaines questions soulevées relativement à certains articles du projet d'entente soumis, il est convenu de reporter la signature de la nouvelle entente et que le préfet soit mandaté afin de discuter de certains éléments jugés problématiques avec le ministère concerné.

**5.9 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2002**

**2003-09-10**

- CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel 2002 sur les principales activités réalisées par l'équipe de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

**QUE** le conseil des maires de la MRC de Montmagny accepte le rapport annuel d'activités 2002 de la MRC de Montmagny et que celui-ci soit transmis au ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour fin de subvention.

ADOPTÉ.

**5.10 SÉCURITÉ INCENDIE**

**5.10.1 LETTRE DU MINISTRE**

**2003-09-11**

- CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de financement additionnel (soit l'an 3) par la MRC de Montmagny relativement



au retard pris dans ce dossier et lequel retard a été en très grande partie occasionné par les délais du ministère à déposer

certain documents et/ou logiciels de travail fonctionnels, le Ministre nous confirme qu'il nous donne un délai pour terminer l'exercice, soit jusqu'en mars 2004, mais qu'il n'y aura pas de financement additionnel;

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny, tout comme les MRC de Bellechasse et de L'Islet, est de la 1<sup>ère</sup> cohorte de MRC ayant entrepris l'exercice et considérant que les 3 MRC sont sensiblement rendues au même niveau d'avancement mais dans des parties différentes, que l'on maintient que le retard a été causé par le ministère malgré sa bonne collaboration mais considérant son incapacité à bien évaluer les délais et à fournir des outils **validés et fonctionnels**. Une lettre à ce sujet devrait donc à nouveau être expédiée au Ministre dans ce sens à l'effet que l'on n'a pas à être pénalisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QU'une 2<sup>e</sup> demande de financement soit expédiée au Ministre de la Sécurité publique afin d'expliquer à nouveau les revendications de la MRC de Montmagny à ce sujet.

QUE la lettre soit signée par le président du Comité de Sécurité incendie.

ADOPTÉ.

### **5.10.2 SCHEMA DE COUVERTURE**

La rencontre devrait avoir lieu à la fin du mois de septembre, c'est-à-dire dès que le comité aura validé les documents de travail à être déposés au conseil de la MRC prochainement pour fins de discussions.

### **5.10.3 APPUI – IMPACTS DES DIVERSES RÉFORMES**

2003-09-12

- CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a, depuis plusieurs années, confié aux MRC et aux municipalités locales diverses nouvelles obligations relatives aux matières résiduelles, à l'eau potable, à la sécurité en incendie et à la sécurité publique;
- CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles obligations, bien que subventionnées en partie au niveau des MRC, ne le sont aucunement quand vient le temps pour les municipalités locales de faire entrer en vigueur le contenu de ces grandes planifications;
- CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre des dites planifications a et aura un impact significatif sur les finances des municipalités et sur le taux de taxes foncières des municipalités locales;
- CONSIDÉRANT QU'une récente étude du Conference Board, déposée au congrès de l'Union des municipalités du Québec, démontre que les municipalités locales subissent une augmentation significative de leurs dépenses en particulier à cause des nouveaux pouvoirs et obligations décrétés par le Gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE cette situation ne peut durer et que le Gouvernement du Québec se doit de mieux planifier ces grandes interventions dans le milieu municipal et surtout mieux supporter financièrement le milieu municipal dans la mise en œuvre;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny s'interroge très sérieusement sur le bien-fondé de poursuivre les travaux de mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles, des schémas de couverture de risques en incendie, de la Politique relative à l'eau potable et d'entreprendre les travaux en matière de sécurité civile, tant et aussi longtemps que le Gouvernement du Québec n'apportera pas plus de soutien financier aux municipalités locales et ne planifiera pas plus que maintenant sur l'impact réel de ces grandes planifications;

De plus, de demander l'appui des MRC du Québec dans ce dossier ainsi que celui des deux unions municipales;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet.

ADOPTÉ.

**6. AMÉNAGEMENT**

**6.1 TRANSPORT COLLECTIF – BILAN ÉTÉ 2003**

Le projet «test» de transport collectif associé à des activités de loisirs pour la population a connu un franc succès au cours des trois semaines d'essais au cours de l'été 2003. A titre expérimental, le Parc régional des Appalaches a fait parvenir aux résidents des quatre municipalités participantes de Montmagny-Sud, un horaire de visites guidées dans les sites du Parc régional des Appalaches, à l'Isle-aux-Grues, Montmagny et La Grosse-Isle via Berthier-sur-Mer. Malgré le peu de temps d'organisation avant les trois semaines d'activités et la population limitée du territoire faisant l'objet du test, 300 transports ont été réalisés pendant cette période et ce, malgré qu'au cours de la troisième semaine, des pluies diluviennes se sont abattues sur la région. Le Parc régional des Appalaches a contribué au projet en fournissant deux guides pour la durée du projet.

En novembre et décembre, le projet de l'été 2004 sera élaboré afin d'offrir à la population des sept municipalités participantes un éventail d'activités de loisirs pour leur population en utilisant le service de transport collectif de la MRC de Montmagny.

**6.2 PMVRMF – VOLET 2**

Une rencontre a eu lieu la semaine dernière regroupant les préfets et représentants du CRCD concernant la gestion du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II. M. Lachance a assisté à cette rencontre et présente un compte rendu des discussions tenues.

Il faut d'abord rappeler que la MRC de Montmagny a réitéré au nouveau ministre sa position demandant une gestion d'une enveloppe de 180 000\$ avec compte rendu au CRCD et au ministère. Le Ministre a répondu que la rencontre au sein du CRCD avait pour objet de discuter de cette gestion. Au sein du CRCD, les préfets présents ont convenu après l'étude de plusieurs scénarios que ce soit le CRCD qui soit gestionnaire du programme.

### **6.3 HARMONISATION COUPES FORESTIÈRES**

Des précisions sont fournies aux membres du conseil concernant le projet de règlement harmonisé sur la protection des boisés privés avant que soit proposée son adoption.

Présentement, le règlement s'applique dans 13 municipalités sur 14. Le CCA de la MRC de Montmagny recommande l'adoption du règlement.

#### **6.3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2003-22 DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE RELATIF À LA PROTECTION ET À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES**

2003-09-13

- CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Montmagny à protéger et mettre en valeur les boisés privés tant dans le schéma d'aménagement en vigueur que dans le projet de schéma révisé;
- CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec demande de dispense de lecture a été donné à la séance du 8 juillet 2003;
- CONSIDÉRANT l'importance d'harmoniser la réglementation sur la protection des boisés privés sur l'ensemble du territoire de l'Agence des forêts privées des Appalaches;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

QUE la MRC de Montmagny adopte le règlement no. 2003-22 intitulé «Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées» s'appliquant à l'ensemble du territoire de la MRC sauf à la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton. Une copie de ce règlement est joint en Annexe A du présent procès-verbal.

ADOPTÉ.

#### **6.3.2 SUIVI DU DOSSIER**

Le chargé de projet rencontrera les représentants de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton afin de discuter de l'opportunité d'appliquer une réglementation sur la protection des boisés privés sur le territoire de cette municipalité. Un compte rendu des discussions à ce sujet devra être fait à la table du conseil des maires afin de suivre le développement de ce dossier.

### **6.4 RENCONTRE MAPAQ**

Un nouveau représentant du MAPAQ, M. Jean-François Guay, entre en poste en septembre pour le suivi des interventions en matière d'aménagement du territoire pour l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches. Le coordonnateur à l'aménagement prendra rendez-vous afin de planifier le travail d'élaboration du règlement sur les productions animales et la révision du schéma d'aménagement.

### **6.5 GESTION DES COURS D'EAU**

#### **6.5.1 RENCONTRE DES PARTIES – COURS D'EAU BERTHIER-SUR-MER**

Une rencontre des principales parties concernées par les travaux dans un cours d'eau drainant des terres agricoles et des terrains de villégiature a eu lieu et les parties se sont entendues pour corriger la situation en privilégiant le drainage via le trou de Berthier ou une canalisation couverte traversant le terrain de M. Ruel. Un consultant a

évalué la faisabilité des propositions de correction de la situation et celle de procéder à la pose d'un tuyau de canalisation sur la propriété de M. Ruel semble la plus appropriée.

La chargée de projet en matière de cours d'eau organisera une rencontre des parties concernées dans le dossier à l'automne afin d'informer les parties du projet d'aménagement du cours d'eau.

#### **6.6 CRCO – ACTE DU FORUM DES PRIORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES 2003**

La MRC de Montmagny a reçu les actes du forum des priorités locales et ce document est disponible pour les municipalités et promoteurs qui désirent vérifier si leur projet concorde avec les priorités locales et régionales du CRCO.

#### **6.7 POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ**

Le formulaire de présentation de projet a été envoyé à chacun des membres du comité pour approbation. Suite aux commentaires reçus, un formulaire corrigé a été envoyé à chacune des municipalités et au CRCO pour les comités locaux.

Afin de ne pas retarder la réalisation de projets, une rencontre du comité devrait avoir lieu mensuellement avant chacune des réunions de conseil de la MRC. A ce titre, une rencontre du comité de mise en œuvre du pacte rural a eu lieu le mardi 9 septembre à 15h30.

##### **6.7.2 PROPOSITION DE PRÉSENTATION DU FORMULAIRE**

**2003-09-14**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

D'accepter le formulaire et la grille d'analyse avec les modifications suivantes :

- D'accepter le formulaire de présentation de projet;
- D'ajouter dans des pièces obligatoires :
  - Priorisation de la municipalité
  - Appui du comité local;
- De préciser aux promoteurs qu'ils doivent être incorporés (ex : OSBL) et dans ce cas, il faut qu'ils présentent leur charte;
- Que 10 points soient alloués pour l'appréciation générale du projet;
- Que les versements aux projets soient faits de la façon suivante :
  - 50% à l'acceptation du projet
  - 50% à la fin du projet sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ.

##### **6.7.2 PROJET NO. 2003-01 DANS LE CADRE DU PACTE RURAL « VITALISATION AU CENTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-FABIEN-DE-PANET »**

**2003-09-15**

- CONSIDÉRANT QUE le projet de vitalisation au centre de la municipalité de St-Fabien-de-Panet correspond à un investissement total de 70 000\$ pour réaliser une fresque historique au centre de la municipalité et aménager un agora pour la tenue d'activités sportives et culturelles;

- CONSIDÉRANT QUE le comité, après analyse du dossier présenté par la municipalité et vérification si le projet respectait les critères énoncés dans le plan de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE ce projet fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du Pacte rural pour un montant de 10 000\$/année pendant cinq (5) ans.

ADOPTÉ.

### **6.8 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX HUMIDES**

Le coordonnateur à l'aménagement a rencontré M. Marcel Laperle et Mme Kathleen Marcoux de Canards Illimités afin de planifier un projet-pilote de partenariat pour protéger et mettre en valeur certains milieux humides du territoire. Autrefois, les marais étaient considérés comme des parties de propriété sans valeur. Maintenant, ils ont autant de valeur sur le marché immobilier et tous reconnaissent leur nécessité pour filtrer l'eau et abriter une faune variée.

Le partenariat n'engagerait pas la MRC sur le plan financier. Canards Illimités fournit une ressource pour réaliser le projet et la MRC fournirait une aide technique comme dans le projet du CRÉCA.

Une quinzaine de sites offrant un potentiel pour le projet seront visités par les chargés de projet. Le but sera de trouver des moyens (achat, servitude, don avec reçu d'impôt, etc.) afin de s'assurer du maintien de la qualité des marais sélectionnés.

Puisque ces projets peuvent être également situés en terre publique, sur des lots municipaux ou des lots appartenant à des corporations à but non lucratif, le Parc régional des Appalaches sera également un partenaire dans le projet.

**2003-09-16**

- CONSIDÉRANT l'intention de la MRC de Montmagny de protéger et de mettre en valeur les milieux humides de son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY

QUE la MRC de Montmagny s'inscrive à titre de partenaire du projet de protection et de mise en valeur des milieux humides du territoire de la MRC de Montmagny et ce, en offrant un appui technique à la chargée de projet de Canards Illimités.

ADOPTÉ.

### **6.9 DROITS EXCLUSIFS AUTOUR DE GROSSE-ILE**

La Société de la Faune et des Parcs demande à la MRC un avis préliminaire de conformité de son projet d'ajuster la zone de droits exclusifs de chasse à tout le contour de la Grosse-Ile.

Selon le coordonnateur à l'aménagement, le projet est conforme au schéma d'aménagement .

2003-09-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

QUE la MRC de Montmagny avise la Société de la Faune et des Parcs que le projet d'ajustement de la zone de droits exclusifs de chasse à tout le contour de la Grosse-Ile ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement et du projet de schéma d'aménagement révisé.

ADOPTÉ.

#### **6.10 DEMANDE MRC DE BELLECHASSE – PARC LINÉAIRE MONK**

La MRC de Bellechasse a fait parvenir à la MRC de Montmagny une demande de rencontre pour faire le point sur la délégation à octroyer à la société.

Les membres du conseil acceptent l'invitation des représentants de la MRC de Bellechasse et demandent au préfet d'assister à cette rencontre.

### **7. CORRESPONDANCES**

#### **7.1 CONCASSÉS DU CAP**

Lettre informant de l'ouverture de l'Écocentre.

### **8. FINANCES**

#### **8.1 COMPTES DES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2003**

2003-09-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES COUTURE  
APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU:***

QUE la liste des comptes du mois de juillet 2003 soit approuvée :

| N° CHÈQUE | MONTANT  | NOM DU FOURNISSEUR             |
|-----------|----------|--------------------------------|
| C230388   | 51,45    | BLAIS GAÉTAN                   |
| C230389   | 62,40    | SIMONEAU DANY                  |
| C230390   | 127,30   | PILOTE NICOLAS                 |
| C230391   | 108,36   | BÉDARD YOLAND                  |
| C230392   | 147,50   | CATELLIER MARCEL               |
| C230393   | 4 121,08 | DESJ. SÉCURITÉ FINANCIÈRE      |
| C230394   | 25,00    | COMM. SCOL. COTE-DU-SUD        |
| C230395   | 330,98   | BUREAUTIQUE COTE-SUD ENR.      |
| C230396   | 1,21     | TÉLUS QUÉBEC                   |
| C230397   | 659,64   | FÉD. QUÉB. DES MUNICIPALITÉS   |
| C230398   | 5 537,68 | APRÈS... RÉCUPÉRATION          |
| C230399   | 285,21   | MUN. ISLE-AUX-GRUES            |
| C230400   | 785,13   | SOC. PARC LINÉAIRE MONK        |
| C230401   | 1 451,16 | MUN. BERTHIER-SUR-MER          |
| C230402   | 510,26   | MUN. ST-JUST-DE-BRETENIÈRES    |
| C230403   | 129,99   | MUN. LAC-FRONTIÈRE             |
| C230404   | 191,34   | MUN. STE-EUPHEMIE-SUR-RIV.-SUD |
| C230405   | 704,37   | MUN. ST-FABIEN-DE-PANET        |
| C230406   | 226,86   | MUN. STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD   |
| C230407   | 565,65   | MUN. STE-APOLLINE-DE-PATTON    |
| C230408   | 811,50   | MUN. ST-PAUL-DE-MONTMINY       |

C230409

417,20

MUN. NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE



|           |           |                                    |
|-----------|-----------|------------------------------------|
| C230410   | 2 064,70  | MICROPLUS ET DUMOULIN MTGNY        |
| C230411   | 2 711,64  | MUN. CAP-ST-IGNACE                 |
| C230412   | 1 005,96  | MUN. ST-PIERRE-DE-LA-RIV.-DU-SUD   |
| C230413   | 1 544,85  | MUN. ST-FRANÇOIS-DE-LA-RIV.-DU-SUD |
| C230414   | 289,56    | CONEX SYSTEME DE BUREAU INC.       |
| C230415   | 567,61    | VILLE DE MONTMAGNY                 |
| C230416   | 1 207,76  | INSPEC-SOL INC.                    |
| C230417   | 46,20     | LABRECQUE NANCY                    |
| C230418   | 291,30    | SIMONEAU DANY                      |
| C230419   | 310,35    | PILOTE NICOLAS                     |
| C230420   | 54,25     | PATRY CHRISTIAN                    |
| C230421   | 173,41    | BEDARD YOLAND                      |
| C230422   | 8,12      | FORTIN MYRIAM                      |
| C230423   | 115,28    | BOSSE ROSARIO                      |
| C230424   | 267,00    | FONDS INFORMATION FONCIÈRE         |
| C230425   | 7 197,29  | REVENU CANADA                      |
| C230426   | 11 701,95 | MINISTRE REVENU QUEBEC             |
| C230427   | 984,10    | LAURENTIENNE/IMPERIALE             |
| C230428   | 160,00    | LA CAPITALE-GESTION FINANCIÈRE     |
| C230429   | 103,13    | COMM. ADM. REGIME RETRAITE ET ASS. |
| C230430   | 3 232,39  | APRÈS... RÉCUPÉRATION              |
| C230431   | 50,00     | MUN. ST-FABIEN-DE-PANET            |
| C230432   | 200,00    | CJE MRC DE MONTMAGNY               |
| C230433   | 50,00     | MUN. ST-FRANÇOIS-DE-LA-RIV.-DU-SUD |
| C230434   | 50,00     | VILLE DE MONTMAGNY                 |
| C230435   | 205,01    | CCL FORMULES D'AFFAIRES            |
| C230436   | 300,00    | OUELLET LISE                       |
| C230437   | 227,80    | CAFE RESTO VIEUX MARCHÉ            |
| C230438   | 448,00    | VILLE MONTMAGNY – COUR MUN.        |
| C230439   | 71,65     | LABRECQUE NANCY                    |
| C230440   | 73,40     | FORTIN MYRIAM                      |
| C230441   | 410,41    | LACHANCE PIERRE                    |
| C230442   | 15,00     | PITNEYWORKS                        |
| C230443   | 1 664,53  | GROUPE CASA                        |
| C230444   | 137,87    | LA PETITE CAISSE                   |
| M230482   | 152,47    | C. POP. DESJ. MTGNY (TELUS-        |
| MOBILITE) |           |                                    |
| M230483   | 852,18    | TELUS QUEBEC                       |
| M230484   | 30,20     | SOC. CAN. DES POSTES               |
| M230485   | 120,78    | SOC. CAN. DES POSTES               |
| M230486   | 113,01    | SOC. CAN. DES POSTES               |
| M230487   | 493,89    | SOC. CAN. DES POSTES               |
| M230488   | 56,94     | SOC. CAN. DES POSTES               |
| M230489   | 30,20     | SOC. CAN. DES POSTES               |

---

**TOTAL : 57 041,46\$**

---

ADOPTÉ.

**CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 57 041,46\$.

---

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

QUE la liste des comptes du mois d'août 2003 soit approuvée :

| N° CHÈQUE | MONTANT   | NOM DU FOURNISSEUR              |
|-----------|-----------|---------------------------------|
| C230445   | 79,25     | LABRECQUE NANCY                 |
| C230446   | 1 070,93  | RACINE DANIEL                   |
| C230447   | 33,50     | GOULET JOCELYN                  |
| C230448   | 68,50     | SIMONEAU DANY                   |
| C230449   | 186,80    | PILOTE NICOLAS                  |
| C230450   | 65,80     | FRANCK ALAIN                    |
| C230451   | 329,05    | BEDARD YOLAND                   |
| C230452   | 176,25    | FORTIN MYRIAM                   |
| C230453   | 3,50      | BERUBE NICOLE                   |
| C230454   | 159,00    | FONDS INFORMATION FONCIERE      |
| C230455   | 3 979,60  | DESJARDINS SECURITE FINANCIERE  |
| C230456   | 465,17    | BUREAUTIQUE COTE-SUD ENR.       |
| C230457   | 0,12      | TELUS-QUEBEC                    |
| C230458   | 1 020,50  | SSQ-VIE                         |
| C230459   | 2 466,43  | GROUPE CASA                     |
| C230460   | 207,35    | FED. QUEB. DES MUNICIPALITÉS    |
| C230461   | 160,00    | LA CAPITALE-GESTION FINANCIERE  |
| C230462   | 331,27    | COOP. JOURNAL L'OIE BLANCHE     |
| C230463   | 91,98     | CANADIAN TIRE                   |
| C230464   | 10 000,00 | CONF. PREFETS CHAUD.-APPAL.     |
| C230465   | 10,00     | OFFICE TOURISME COTE-DU-SUD     |
| C230466   | 1 610,35  | SYCARE INC.                     |
| C230467   | 21 112,50 | CLD MRC DE MONTMAGNY            |
| C230468   | 100,00    | MUN. BERTHIER-SUR-MER           |
| C230469   | 50,00     | MUN. STE-APOLLINE-DE-PATTON     |
| C230470   | 50,00     | MUN. CAP-ST-IGNACE              |
| C230471   | 207,55    | CONEX SYSTEME DE BUREAU         |
| C230472   | 188,66    | LA PETITE CAISSE                |
| C230473   | 3 000,00  | LES EDITIONS GID                |
| C230474   | 2 000,00  | PISCICULTURE RACHEL BOUTIN      |
| C230475   | 580,88    | INSPIC-SOL INC.                 |
| C230476   | 188,75    | MRC DE BELLECHASSE              |
| C230477   | 8 367,64  | ROBERT CORBIN & FILS INC.       |
| C230478   | 30,00     | APMAQ                           |
| C230479   | 2 484,54  | GESTION FAFARD                  |
| C230480   | 17,60     | L'EPI D'OR                      |
| C230481   | 275,37    | ASTRONICOR DIV. SEC.            |
| C230490   | 3 706,91  | COMM. SCOL. COTE-DU-SUD         |
| C230491   | 778,11    | TELUS QUEBEC                    |
| C230492   | 155,86    | C. POP. DESJ. MTGNY (TELUS MOB) |
| C230493   | 10 293,59 | FED. QUEB. DES MUNICIPALITÉS    |
| C230494   | 5 419,54  | APRÈS... RÉCUPÉRATION           |
| C230495   | 250,00    | MRC DE L'ISLET                  |
| C230496   | 241,55    | BERNIER IMPRIMEURS INC.         |
| C230497   | 242,87    | CONEX SYSTEME DE BUREAU INC.    |
| C230498   | 5,75      | INFOTECH                        |
| C230499   | 264,26    | PITNEY BOWES LEASING            |
| C230500   | 108,84    | ROBERT CORBIN & FILS INC.       |
| C230501   | 230,00    | VILLE MONTMAGNY – COUR MUN.     |
| C230502   | 55,20     | LABRECQUE NANCY                 |
| C230503   | 10,50     | PATRY FRANCE                    |
| C230504   | 45,15     | SIMONEAU DANY                   |
| C230505   | 349,00    | PILOTE NICOLAS                  |
| C230506   | 23,80     | FRANCK ALAIN                    |
| C230507   | 111,13    | BEDARD YOLAND                   |
| C230508   | 33,40     | FORTIN MYRIAM                   |
| C230509   | 102,20    | CATELLIER MARCEL                |
| C230510   | 3 653,62  | DESJARDINS SECURITE FINANCIERE  |

C230511

411,74

COMM. SCOL. COTE-DU-SUD

|         |          |                                    |
|---------|----------|------------------------------------|
| C230512 | 6,37     | TELUS-QUEBEC                       |
| C230513 | 5 830,07 | REVENU CANADA                      |
| C230514 | 9 504,33 | MINISTRE REVENU QUEBEC             |
| C230515 | 787,22   | LAURENTIENNE/IMPERIALE             |
| C230516 | 816,40   | SSQ-VIE                            |
| C230517 | 323,51   | FED. QUEB. DES MUNICIPALITES       |
| C230518 | 80,00    | LA CAPITALE-GESTION FINANCIERE     |
| C230519 | 28,76    | OFFICE TOURISME COTE-DU-SUD        |
| C230520 | 2 287,85 | SYCARE INC.                        |
| C230521 | 50,00    | MUN. BERTHIER-SUR-MER              |
| C230522 | 575,13   | QUEBEC-AFFAIRES INC.               |
| C230523 | 435,00   | CLUB SOCIAL (JOCELYN GOULET)       |
| C230524 | 50,00    | MUN. CAP-ST-IGNACE                 |
| C230525 | 50,00    | MUN. ST-PIERRE-DE-LA-RIV.-DU-SUD   |
| C230526 | 50,00    | MUN. ST-FRANÇOIS-DE-LA-RIV.-DU-SUD |
| C230527 | 150,00   | VILLE DE MONTMAGNY                 |
| C230528 | 265,00   | VILLE MONTMAGNY – COUR MUN.        |

---

**TOTAL : 108 951,50\$**

---

ADOPTÉ.

**CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 108 951,50\$.

---

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

**8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 2 SEPTEMBRE 2003**

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

**9.1 COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE**

M. Marcel Catellier fait un résumé de la réunion du 26 août 2003 du Comité de Sécurité publique.

**10. VARIA OUVERT**

**10.1 CONGRÈS**

**10.1.1 PARTICIPATION D'UN JEUNE**

Aucune participation pour 2003.

**10.1.2 CONFIRMATIONS**

La confirmation des réservations effectuées a été remise à chacun des membres du conseil participants.

**10.1.3 PHOTOS DES ÉLUS**

Demande de la FQM à ce sujet.

**10.2 DOSSIERS – SUIVIS**

**10.2.1 CÔTE-DE-ST-PAUL**

Une première partie a été réparée en 2003. Des travaux correctifs seraient également prévus en 2004.

**10.2.2 PALAIS DE JUSTICE**

Certaines réparations auraient été effectuées.

**10.2.3 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Le dossier est en voie de se régler selon certaines informations reçues.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2003-09-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** QUE LA PRÉSENTE SESSION SOIT LEVÉE À 21H00.

ADOPTÉ.

---

Pierre Lachance, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. gén.